

Jacques Mercier

MÊME SI VOUS N'ÊTES
PLUS LÀ.
VOTRE INFLUENCE PERDURE.
PLUS QUE VOUS NE L'IMAGINEZ.

Ajoutez une bonne cause
dans votre testament et augmentez
l'héritage de vos proches.

Une initiative d'EMO asbl en coopération avec


Banque @ Triodos
La banque durable

ethias

Loterie Nationale
créateur de chances 6

LE SOIR

cazimir
ADVOCATEN ADVOCATS ATTORNEUS

A man in a dark suit is seen from behind, standing in a vast field of tall, golden-brown grass. The field stretches to the horizon, where a line of green trees is visible under a bright blue sky filled with fluffy white clouds. The overall scene is peaceful and contemplative.

Au début, il y avait la vie
Et vous n'en faisiez pas encore partie
Puis, vous étiez là
Vous n'aviez rien demandé
Mais ça vous convenait d'être là
Vous avez appris, vous avez fait de votre mieux
Vous êtes tombé, mais vous vous êtes relevé
Et la vie continue
Alors que vous n'êtes plus là
Et pourtant...

Jacques Mercier

**Même si vous n'êtes plus là, votre influence perdure.
Plus que vous ne l'imaginez.**

Ajoutez une bonne cause dans votre testament.

Si nous préférons ne pas penser au jour où nous allons disparaître, il est cependant raisonnable de l'envisager. Ainsi, il est judicieux de rédiger son testament puisqu'il nous permet de léguer nos biens aux personnes qui nous tiennent à cœur. En outre, il est particulièrement rassurant de savoir que nos affaires sont en ordre.

Nous pouvons non seulement léguer à notre famille et à nos amis, mais également à une ONG, une fondation, une asbl, une institution universitaire, un musée ou une œuvre de bienfaisance.

Les legs à leur profit sont soumis à un tarif de droits de succession, prévu par le législateur, qui est particulièrement favorable. Ce tarif varie selon la Région compétente en matière de succession. Ce sont, en effet, les Régions qui sont compétentes pour la détermination des droits de succession et non le Gouvernement fédéral.

Si l'héritage est du ressort de:	Droits de succession:
La Région Flamande :	8,8%
La Région Wallonne :	7%
La Région de Bruxelles-capitale :	
- avec délivrance d'attestation fiscale	12,5%
- sans délivrance d'attestation fiscale	25%

Si vous décidez de coucher une ONG, une fondation, une asbl, une institution ou une œuvre de bienfaisance dans votre testament, une partie de vos biens ira à une bonne cause et, grâce à vous, le monde dans lequel nous vivons deviendra meilleur. Même si vous n'êtes plus là, des choses se feront en votre nom.

testament.be est une campagne nationale qui regroupe près de 70 associations. L'objet de la campagne est de vous procurer des informations sur la possibilité de léguer vos biens à une ONG, une fondation, une asbl, une institution ou une œuvre de bienfaisance.

En cas de questions concernant votre testament au profit d'une bonne cause, téléphonez au 0479 76 00 00 ou envoyez un courriel à info@testament.be ou une lettre à : EMO Foundation asbl/Testament.be, Rue des Tanneurs 58-62, B-1000 Bruxelles

Que pouvez-vous léguer

Le legs est la transmission, à titre gratuit, d'un ou de plusieurs biens ou d'une somme d'argent du défunt à une personne ou à une association. Il s'effectue par testament.

Nous distinguons trois sortes de legs :

- 1. Le legs à titre universel :** vous léguerez une partie de vos biens – par exemple un tiers de tous vos biens meubles ou la moitié de vos biens immeubles – à une ou plusieurs personnes.
- 2. Le legs particulier :** la forme la plus courante, par laquelle vous léguerez un ou plusieurs biens ou une somme précise à une personne en particulier: un bijou, une maison, une œuvre d'art.
- 3. Le legs universel :** vous léguerez tous vos biens à une seule personne. En fonction de la manière dont est rédigé votre testament ainsi que de votre situation familiale, il se peut que ce légataire universel n'hérite pas de l'intégralité de la succession. Mais il pourra prétendre à tout ce que vous n'aurez pas légué à d'autres personnes (via un legs à titre universel ou un legs particulier) et que la loi n'attribue pas d'office à certains héritiers.

Si vous ne rédigez pas de testament, votre héritage sera recueilli conformément aux dispositions de la loi.

Si vous ne rédigez pas de testament, votre héritage sera recueilli conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, vos enfants (et/ou votre époux/épouse survivant) sont désignés comme héritiers. Si vous n'avez pas d'enfant, votre patrimoine reviendra de droit aux membres de votre famille (en principe les membres de la famille jusqu'au quatrième degré – les membres de la famille qui sont plus éloignés pourront toucher l'héritage par représentation). Si vous n'avez pas d'héritiers légaux et si vous n'avez pas rédigé de testament, votre patrimoine reviendra à l'Etat. Si vous n'avez pas d'enfant, il est donc primordial de rédiger un testament.

Toutefois, n'oubliez de penser aux droits de votre époux/épouse et de vos enfants

Si vous ne rédigez pas de testament, votre héritage sera réparti selon la loi. En principe, les enfants et l'époux/épouse survivant sont désignés en qualité d'héritier. Ils sont les héritiers légaux mais également les héritiers "réservataires". En cette qualité d'héritier réservataire, ils ont droit à une part de votre succession dont ils ne peuvent être privés (la part réservataire ou la réserve). Aucun testament ne peut porter atteinte à ce droit. Ainsi, l'époux/épouse survivant a toujours droit, au minimum, à l'usufruit de la moitié de la succession.

Si le défunt laisse des enfants, la loi prévoit qu'ils ont également droit à une part réservataire de la succession. La part réservataire dépendra du nombre d'enfants. Lorsque le défunt laisse un enfant, la réserve de cet enfant est de la moitié de la succession, soit 50%. Lorsqu'il laisse deux enfants, elle est d'un tiers pour chacun d'eux, soit 66,66% au total, et lorsqu'il laisse trois enfants et plus, elle est de 75% au total.

Dans tous les cas, une partie de votre succession reste toujours disponible. Cette partie disponible (quotité disponible) est de 50% si vous avez un enfant, de 33,33% si vous avez deux enfants et de 25% si vous avez trois enfants et plus. Cette quotité disponible, vous pouvez en disposer librement par testament.

Et si vous n'avez pas d'enfants?

Si vous n'avez pas d'héritier ayant droit à une part réservataire de la succession (époux/épouse, enfants, petits-enfants ou parents), vous avez le droit de léguer une part ou la totalité de votre patrimoine à une fondation, une ONG, une institution ou à une association caritative. En outre, si vous recourrez à un legs en duo, vous pourrez diminuer les droits de succession dus par vos autres héritiers. Nous expliquons ceci plus en détail en page 7.

Comment peut-on rédiger un testament au profit d'une bonne cause ?

Comment peut-on rédiger un testament au profit d'une bonne cause ?

- 1. Le testament notarié ou authentique :** Le testateur dicte ses volontés au notaire, en présence de deux témoins ou d'un deuxième notaire. Le testament authentique est un acte dressé par le notaire qui veille à ce que les volontés du testateur soient bien respectées. Le notaire vérifie que le testateur agit en toute indépendance et est capable d'exprimer sa volonté. Le notaire prend également la responsabilité de conserver le testament.
- 2. Le testament olographe :** Le testament olographe est entièrement écrit de la main du testateur et est daté et signé par ce dernier. Ce testament peut être établi sur tout type de papier et dans différentes langues. Dans la pratique, nous constatons qu'il est très souvent préféré aux autres types de testament. Il n'entraîne aucun frais puisqu'il ne doit pas être rédigé en présence d'un notaire.
Toutefois, il présente certains inconvénients majeurs. Tout d'abord, la rédaction d'un testament olographe n'est pas contrôlée par un notaire. Dès lors, aussi bien la validité que le contenu de ce testament pourront faire l'objet de contestations après votre décès. Ensuite, dès lors qu'il peut être rédigé à l'insu de tous et sans obligation de dépôt auprès d'un notaire, il existe un risque de perte ou de destruction de ce testament olographe. C'est pourquoi il est recommandé que ce testament olographe fasse l'objet d'un acte de dépôt chez un notaire.
- 3. Le testament international :** La rédaction d'un testament international est conseillée pour des héritages qui comportent un aspect international. Ainsi, le testateur, l'héritier ou le légataire pourraient résider à l'étranger ou bien le patrimoine pourrait être éparpillé dans plusieurs pays. Tout comme le testament notarié, le testament international requiert l'intervention d'un notaire. Sa rédaction se réalise en plusieurs phases. Dans un premier temps, le document contenant les dernières volontés est rédigé, à la main ou dactylographié ou par un autre procédé écrit, par le testateur ou par un tiers.
Dans un second temps, cet écrit est remis par le testateur au notaire en présence de deux témoins. Le testateur déclare ensuite: 1) qu'il assure que le document rédigé constitue son testament et 2) qu'il en reconnaît le contenu. Le document est mis dans une enveloppe scellée en présence du testateur et des témoins. Dans un troisième temps, le notaire rédige une attestation dans laquelle il confirme que les formalités du testament international ont été remplies. L'enveloppe et l'attestation sont conservées par le notaire jusqu'au décès.

La préparation du testament joue un rôle fondamental

La rédaction d'un testament vous permet de vous assurer que votre patrimoine sera partagé selon vos souhaits après votre décès. Elle permet aussi d'éviter à vos proches d'éventuelles situations déplaisantes. Grâce à votre testament, ils sauront quelles étaient vos dernières volontés et comment les respecter. La rédaction d'un testament est donc cruciale lorsque l'on possède un patrimoine important, car il permet au testateur/à la testatrice de partir sans se soucier de ce qu'il adviendra de son patrimoine après son décès et d'épargner aux héritiers des soucis supplémentaires durant cette période difficile.

1. Faites la liste de ce que vous possédez :

- les biens immeubles;
- les biens meubles (comptes bancaires, carnet d'épargne, titres, actions, contenu du coffre à la banque, voiture, bijoux objets d'art ou autres biens de valeur);
- les polices d'assurance: votre assurance-vie (voir les nouvelles dispositions qui peuvent influencer vos possibilités de léguer);
- vos dettes éventuelles;

2. Qui voulez-vous favoriser par votre testament : pensez-y

La rédaction d'un testament vous permet de choisir vos héritiers. N'oubliez pas de mentionner le nom complet des personnes concernées ainsi que leur adresse, leur date et lieu de naissance. Si vous désignez une ONG, une asbl, une fondation ou une institution dans votre testament, faites mention de la dénomination complète, de l'adresse et du numéro d'entreprise (ou n° de TVA) de cette association.

Il est également fortement recommandé de désigner (avec la même précision) une association de substitution, ayant les mêmes activités, au cas où l'association désignée n'existerait plus au moment de votre décès.

3. Que voulez-vous léguer ?

Après avoir dressé une liste de votre patrimoine, de vos dettes et des associations et/ou personnes que vous souhaitez couvrir dans votre testament, vous pouvez déterminer la part qui doit revenir à chacun. Si vous estimez que ceci est trop délicat, parlez-en avec une personne de confiance.

4. Désignez éventuellement un exécuteur-testamentaire

Vous avez le droit de désigner un exécuteur-testamentaire. Il veillera à l'exécution de votre testament afin que vos biens soient distribués entre vos héritiers et légataires conformément à vos directives. Vous pouvez désigner une personne de confiance (soit un membre de la famille ou un(e) ami(e) ou bien opter pour un professionnel, soit un notaire ou un avocat). En principe, l'exécuteur-testamentaire n'est pas rémunéré à moins qu'il ne s'agisse d'un professionnel. Cette rémunération est alors plafonnée à un certain pourcentage de la valeur des biens gérés par l'exécuteur-testamentaire (en principe 5%). Notez qu'il n'est conseillé de désigner un exécuteur-testamentaire que si vous craignez que vos héritiers ou légataires ne respectent pas les dispositions de votre testament.

5. Définissez le déroulement de vos obsèques

Vos proches voudront respecter vos dernières volontés. Nous vous conseillons donc de mettre par écrit la manière dont vous souhaitez que vos obsèques se déroulent. Vous pouvez choisir la façon, l'endroit et la musique ou encore décider si vos obsèques se dérouleront ou non dans l'intimité. Vous pouvez également désigner un entrepreneur des pompes funèbres chargé de l'organisation de vos obsèques selon vos souhaits.

6. Adressez-vous à un notaire

Les points d'ordre juridique étant nombreux, nous vous conseillons de rassembler toutes les informations nécessaires puis de consulter un notaire. Celui-ci saura vous conseiller en tant qu'expert sur la manière de rédiger votre testament. Il vous écoutera et vous aidera à prendre des décisions et à résoudre d'éventuels problèmes. En outre, il vous donnera des conseils concernant le type de testament le plus approprié, compte tenu de votre situation. Ce faisant, vos proches auront moins de préoccupations.

7. Votre testament doit être régulièrement adapté

Si votre situation personnelle ou votre patrimoine change (par exemple: vente ou achat d'un bien immobilier), il est utile d'actualiser votre testament. Pour ce faire, il suffit de consulter votre notaire ou votre conseiller juridique. Notez que vous pouvez, bien entendu, modifier votre testament à tout instant. Seule la dernière version de votre testament sera prise en compte (à moins que vous n'autorisiez l'exécution de versions antérieures de votre testament).

Exemple d'un testament olographe (la solution la plus économique)

Date

Moi,, né le....., domicilié à, révoque tout autre testament antérieur et je déclare que :
Mon neveu Pierre Dupont reçoit une somme de 30.000,-€.
Mon bien, situé à..... va à l'association (adresse, n° de tva ou d'entreprise)..... .

Ceci est mon testament, écrit de ma main à Liège.

Signature



Mais ce type de testament peut s'avérer inapproprié dans certains cas, comme nous le verrons ci-après, notamment lorsque vous ne laissez aucun héritier en ligne directe (enfants ou petits-enfants), ni époux ou conjoint.

Ainsi à titre indicatif et sans viser l'exhaustivité, les barèmes progressifs suivants pourraient se voir appliquer :

Entre frères et sœurs héritiers d'une succession ouverte en Région Wallonne

Première tranche : de 0,01€ jusqu'à 12.500€	20%
Deuxième tranche : de 12.500,01€ jusqu'à 25.000€	25%
Troisième tranche : de 25.000,01€ jusqu'à 75.000€	35%
Quatrième tranche : de 75.000,01€ jusqu'à 175.000€	50%
Cinquième tranche : à partir de 175.000,01€	65%

Entre frères et sœurs héritiers d'une succession ouverte en Région de Bruxelles Capitale

Première tranche : de 0,01€ jusqu'à 12.500€	20%
Deuxième tranche : de 12.500,01€ jusqu'à 25.000€	25%
Troisième tranche : de 25.000,01€ jusqu'à 50.000€	30%
Quatrième tranche : de 50.000,01€ jusqu'à 100.000€	40%
Cinquième tranche : de 100.000,01€ jusqu'à 175.000€	55%
Sixième tranche : de 175.000,01€ jusqu'à 250.000€	60%
Septième tranche : à partir de 250.000,01€	65%

Entre oncles, tantes, nièces et neveux, héritiers d'une succession ouverte en Région Wallonne

Première tranche : de 0,01€ jusqu'à 12.500€ :	25%
Deuxième tranche : de 12.500,01€ jusqu'à 25.000€ :	30%
Troisième tranche : de 25.000,01€ jusqu'à 75.000€ :	40%
Quatrième tranche : de 75.000,01€ jusqu'à 175.000€ :	55%
Cinquième tranche : à partir de 175.000,01 € :	70%

Entre oncles, tantes, nièces et neveux, héritiers d'une succession ouverte en Région de Bruxelles Capitale

Première tranche : de 0,01€ jusqu'à 50.000€ :	35%
Deuxième tranche : de 50.000, 01€ jusqu'à 100.000€ :	50%
Troisième tranche : de 100.000,01€ jusqu'à 175.000€ :	60%
Quatrième tranche: à partir de 175.000,01€ :	70%

Entre autres héritiers d'une succession ouverte en Région Wallonne

Première tranche : de 0,01€ jusqu'à 12.500€ :	30%
Deuxième tranche : de 12.500,01€ jusqu'à 25.000€ :	35%
Troisième tranche : de 25.000,01€ jusqu'à 75.000€ :	60%
Quatrième tranche : de 75.000,01€ jusqu'à 175.000€ :	80%
Cinquième tranche : à partir de 175.000,01€ :	(90%)[*]

[(*) La Cour d'Arbitrage, dans un arrêt du 22 juin 2005 (n° 107/2005, M.B., 4 juillet 2005) a annulé l'art. 1er du décret, en ce qu'il porte au-delà de 80 % le taux applicable à la tranche supérieure à 175.000 EUR, car il n'est pas compatible avec les art. 10, 11 et 172 de la Constitution.

Entre autres héritiers d'une succession ouverte en Région de Bruxelles Capitale

Première tranche : de 0,01€ jusqu'à 50.000€ :	40%
Deuxième tranche : de 50.000,01€ jusqu'à 75.000€ :	55%
Troisième tranche : de 75.000,01€ jusqu'à 175.000€ :	65%
Quatrième tranche : à partir de 175.000,01€ :	80%

A titre de comparaison

En ligne directe, entre époux et conjoints, héritiers d'une succession ouverte en Région Wallonne

Première tranche : de 0,01€ jusqu'à 12.500€ :	3%
Deuxième tranche : de 12.500€ jusqu'à 25.000€ :	4%
Troisième tranche : de 25.000,01€ jusqu'à 50.000€ :	5%
Quatrième tranche : de 50.000,01€ jusqu'à 100.000€ :	7%
Cinquième tranche : de 100.000,01€ jusqu'à 150.000€ :	10%
Sixième tranche : de 150.000,01€ jusqu'à 200.000€ :	14%
Septième tranche : de 200.000,01€ jusqu'à 250.000€ :	18%
Huitième tranche : de 250.000,01€ jusqu'à 500.000€ :	24%
Neuvième tranche : à partir de 500.000€ :	30%

En ligne directe, entre époux et conjoints, héritiers d'une succession ouverte en Région de Bruxelles Capitale

Première tranche : de 0,01€ jusqu'à 50.000€ :	3%
Deuxième tranche : de 50.000,1€ jusqu'à 100.000€ :	8%
Troisième tranche : de 100.000,01€ jusqu'à 175.000€ :	9%
Quatrième tranche : de 175.000,01€ jusqu'à 250.000€ :	18%
Cinquième tranche : de 250.000,01€ jusqu'à 500.000€ :	24%
Sixième tranche : à partir de 500.000€ :	30%

Un conseil : le legs en duo

Le legs en duo: vous souhaitez léguer une partie de votre patrimoine à une ONG, une fondation, une asbl, une institution ou une œuvre de bienfaisance, tout en laissant autant à vos héritiers ou légataires? Le legs en duo vous permet d'augmenter la part d'héritage revenant à vos proches grâce à une diminution des droits de succession dus.

Le legs en duo consiste à faire deux legs. Vous léguez une partie de votre patrimoine à une association (sans but lucratif), laquelle sera tenue, en contrepartie, de prendre à sa charge, non seulement les droits de succession dus sur la part que vous lui léguez, mais également sur la part que vous léguez à vos autres légataires ou héritiers. Cette technique, vous permet de diminuer les droits de succession dus sur votre héritage et en conséquence, d'augmenter la part héritée par vos héritiers ou légataires.

Un exemple éloquent :

Votre résidence fiscale est située en Région Wallonne et vous souhaitez léguer à votre nièce une somme de 100.000 €. En cas de legs ordinaire (vous n'optez donc pas pour le legs en duo), votre nièce recevra la somme suivante :

Region Wallonne	Nièce	L'Etat
Legs brut	100.000€	
Droits à payer		
1ère tranche de 12.500€ à 25% :	- 3.125€	3.125€
2ème tranche de 12.500€ à 30% :	- 3.750€	3.750€
3ème tranche de 50.000€ à 40% :	- 20.000€	20.000€
4ème tranche de 25.000€ à 55%:	- 13.750€	13.750€
Net	59.375€	40.625€

Second exemple: Vous décidez de léguer, via un legs en duo, une partie de votre patrimoine à une ONG, une asbl ou fondation d'utilité publique, voire à une université. Cette organisation prendra en charge les droits de succession dus sur le legs à votre nièce. Cela nous donne le résultat suivant :

Région Wallonne	Nièce	ONG ou Association	L'Etat
Legs brut	65.000€	35.000€	
Droits à payer			
Sur le legs nièce:			
1ère tranche de 12.500€ à 25% :		- 3.125€	3.125€
2ème tranche de 12.500€ à 30% :		- 3.750€	3.750€
3ème tranche de 40.000€ à 40% :		- 16.000€	16.000€
Sur legs ONG ou Assoc.: 7% :		- 2.450€	2.450€
Net	65.000€	9.675€	25.325€

Il ressort de cet exemple qu'en cas de recours au legs en duo, votre nièce reçoit une somme d'argent plus importante et en même temps, vous aidez une bonne cause à mettre en œuvre son programme social.

Région Bruxelles Capitale	Nièce	L'Etat
Legs classique	100.000€	
Droits à payer		
Sur la 1ère tranche de 50.000 € à 35% :	-17.500€	17.500€
Sur la seconde tranche de 50.000 € à 50% :	- 25.000€	25.000€
Net	57.500€	42.500 €

Région Bruxelles Capitale	Nièce	ONG ou Association	L'Etat
Legs en duo	65.000€	35.000€	
Droits à payer			
Legs nièce :			
Sur la 1ère tranche de 50.000 € à 35%:		-17.500€	17.500€
Sur la seconde tranche de 15.000 € à 50%:		-7.500€	7.500€
Sur legs Fondation d'utilité publique : 6,6% OU		-2.310€	2.310€

Sur legs ONG ou Assoc. 12,5 % (disposant de l'agrément fédéral)	-4.375€	4.375€
OU		
25 % (sans agrément fédéral)	-8.750 €	8.750 €
Net	65.000€	
OU	7.690€	27.310€
OU	5.625 €	29.375 €
OU	1.250 €	33.750 €

Un check-up régulier est recommandé (quand votre patrimoine évolue).

N'oubliez pas non plus que tant votre patrimoine que les règles légales applicables peuvent évoluer à travers le temps. Dès lors, il nous paraît indispensable de procéder à une vérification régulière de votre testament, afin de vous assurer que son exécution aboutira au résultat que vous souhaitiez lors de sa rédaction.

Le legs en duo inversé

Dans le cas du legs en duo, l'association que vous avez choisie est légataire universelle. C'est donc elle qui est chargée de la liquidation et du partage de la succession, ce qui signifie que les autres héritiers n'ont pas "voix au chapitre". Ceci peut froisser certaines susceptibilités. Prenons l'exemple suivant : Tante Louise, qui a deux sœurs et quatre nièces, est brouillée avec ses sœurs et voudrait laisser la totalité de sa succession à ses nièces. Elle peut alors faire un legs en duo dans l'autre sens. Dans ce cas, ses nièces seront désignées comme légataires universelles. Elles devront verser à l'asbl (le légataire particulier) un legs particulier. Ce legs particulier, l'asbl le recevra à condition de supporter –outre les droits de succession dus sur sa part propre– les droits dus par les nièces, légataires universelles. L'économie, en termes de droits de succession, reste identique, mais les nièces obtiennent la gestion de la succession et peuvent en assurer la déclaration.

Le legs en mono

Un legs en duo est surtout intéressant lorsque les légataires sont soumis aux taux les plus élevés en matière de droits de succession. Cependant, une planification similaire peut également s'avérer intéressante lorsque ce sont les enfants qui héritent alors même qu'ils sont soumis à des taux moins élevés. Dans ce cas, l'économie de droits de succession sera moins importante que lorsque les légataires sont des parents plus lointains. En Wallonie et à Bruxelles, si la valeur de la succession dépasse 250.000 euros, les héritiers de premier rang (enfants, père et mère) sont soumis à un taux de 24%. Ce taux monte à 30% pour la tranche de la succession supérieure à 500.000 euros.

Cette charge fiscale peut être réduite grâce au legs en mono. Dans le cas d'un legs en mono, les règles successorales normales s'appliquent et la succession revient aux héritiers légaux. Toutefois, le testament attribue un legs particulier à une bonne cause, laquelle devra payer les droits de succession dus par les héritiers légaux. Même si l'économie fiscale est finalement réduite, vous procurerez un avantage non négligeable à l'ONG, la fondation, l'asbl ou l'institution bénéficiaire de ce legs particulier.

Le conseil d'un professionnel vous offre plus d'avantages.

En outre, compte tenu de la complexité de la matière, nous sommes également convaincus de la nécessité de se faire assister par un professionnel lors de la rédaction d'un legs en duo. Il y a, par exemple, le problème de la division de la succession entre les légataires et l'association choisie. En effet, si cette dernière ne reçoit pas assez, elle n'acceptera pas son legs. Il y a, d'autre part, le problème des donations faites dans les trois années avant le décès et qui seront soumises au paiement de droits de succession si les droits de donations n'ont pas été appliqués. Ceci augmentera le montant des droits de succession. Quand l'ONG, la fondation, l'asbl ou l'institution est légataire universelle, c'est elle qui devra supporter ces droits supplémentaires, avec toutes les conséquences que cela implique.

Le conseil d'un professionnel vous offre donc de nombreux avantages et notamment l'assurance que votre testament aboutira au résultat que vous avez souhaité. Vous pouvez vous adresser à votre notaire, votre banque ou votre avocat.

Ce dossier a été rédigé en coopération avec Ann Maelfait et Larissa De Wulf du Cabinet d'avocats Cazimir (www.cazimir.be)



AIC SOLIDARITE

AIC Solidarité encadre des dizaines de projets initiés sur le terrain par des volontaires pour aider les femmes de 31 pays en développement à se sortir de la pauvreté. Ce sont des projets de logement, de santé, d'éducation, de micro-crédits et de lutte contre la violence à l'égard des femmes conçus dans l'esprit de St Vincent de Paul. Si les femmes sont les plus touchées par la pauvreté, c'est surtout avec elles qu'un monde plus juste peut se construire. AIC Solidarité s'investit donc avec les femmes en les accompagnant vers plus d'autonomie. Elle est une asbl belge du réseau international des Charités (AIC) qui regroupe plus de 200 000 volontaires dans le monde

www.aic-solidarite.be.



ALEM LUXEMBOURG

Deux actions occupent l'essentiel des activités de l'Action Luxembourg Enfance Maltraitée:

- celle de l'équipe S.O.S. ENFANTS est curative et consiste dans la prise en charge de situations avérées de maltraitance d'enfants, victimes de négligence grave, de maltraitance physique ou psychologique, ou d'abus sexuels, sur l'ensemble de la province de Luxembourg.
- celle de l'équipe BÉBÉ ACCUEIL est préventive et propose une intervention psycho-sociale gratuite à la demande des futurs parents eux-mêmes ou des personnes (famille, médecins, services sociaux) en contact direct avec la future mère ou les futurs parents.

www.alem-luxembourg.be



APOPO

APOPO asbl est une organisation humanitaire qui soutient les communautés vulnérables en Afrique, en leur apprenant, notamment, à entraîner des rats à exercer des tâches de détection. Ces tâches, confiées aux rats, vont de la détection des mines antipersonnel à la détection de la tuberculose. APOPO propose une solution africaine à un problème africain et sauve des vies humaines. A travers ces actions APOPO aide également les communautés africaines à être moins dépendantes de l'aide occidentale.

www.apopo.org



BOZAR

Le Palais des Beaux-Arts est l'un des principaux opérateurs culturels de Belgique. L'architecte Victor Horta disposa les salles de concert, les espaces d'exposition et de conférence en un tout harmonieux, plaçant la musique et les expositions sur un pied d'égalité. Le soutien des individus, des mécènes et des sociétés est d'une valeur inestimable pour la réalisation de notre programme artistique et pour la rénovation du bâtiment qui fait partie de notre patrimoine national. Grâce à vous, le Palais des Beaux-Arts pourra continuer à exposer, à programmer des concerts et à développer l'éducation culturelle à haut niveau. Des dons et des legs, sous forme de support financier, assurent la continuité et le développement du Palais des Beaux-Arts pour les générations futures.

www.bozar.be



CHAPELLE MUSICALE REINE ELISABETH

Sous la Présidence d'Honneur de S.M. la Reine Paola.

Grâce à votre soutien, 45 jeunes talents, se perfectionnent auprès des maîtres - Van Dam (chant), El Bacha (piano), Dumay (violon), Artemis (musique de chambre) - et bénéficient d'une insertion professionnelle nationale et internationale (150 concerts/an, enregistrements, productions studio). Fidèle à l'objectif formulé par la Reine Elisabeth en 1939, la Chapelle désire améliorer la résidence des musiciens en étendant ses infrastructures par des logements supplémentaires, des studios de musique et une salle de concert.

www.cmre.be



CNCD-11.11.11

Nous soutenons des projets de développement concrets et durables, en vue de sortir de la misère les enfants, les femmes et les hommes qui sont victimes dans le Sud de pauvreté extrême, d'abus et d'injustice. Depuis plus de 40 ans, le CNCD-11.11.11 finance une soixantaine de projets d'aide par an, répartis en Afrique, Asie, Amérique Latine et au Moyen-Orient. Nos projets apportent une aide structurelle via nos partenariats dans le Sud. A l'instar des droits fondamentaux non satisfaits, nos projets sont divers.

www.cncd.be



COLLEGE D'EUROPE

Le Collège d'Europe est un centre européen d'excellence académique qui prépare ses étudiants à travailler et à vivre dans un environnement international et qui contribue à mettre en œuvre et à faire progresser une société toujours plus internationale. Il compte une population de 400 étudiants de plus de 50 nationalités différentes répartis sur deux campus : Bruges et Natolin (Pologne). Pour atteindre ces objectifs, le Collège d'Europe concentre ses activités sur des formations post-universitaires en matière de diplomatie, droit, économie et politique.

www.coleurop.be

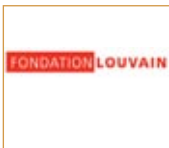


ENTRAIDE ET FRATERNITE – ACTION VIVRE ENSEMBLE

Entraide et Fraternité est une ONG de développement et de solidarité. Action Vivre Ensemble, son association sœur lutte contre la pauvreté en Belgique.

Nous travaillons pour la souveraineté alimentaire, le respect des droits humains, l'économie solidaire et la participation citoyenne. Nous agissons en partenariat avec près de 200 organisations locales à la fois en Belgique et dans plus de 20 pays (en Afrique, Asie, Amérique Latine et Caraïbes). Nous menons également en Belgique des programmes de sensibilisation et d'éducation et des actions de lobbying.

www.entraide.be et www.vivre-ensemble.be



FONDATION LOUVAIN (UCL)

Depuis sa fondation en 1425, l'Université catholique de Louvain poursuit le développement de ses missions dans quatre axes stratégiques : la recherche, l'enseignement, l'international (mobilité des étudiants et des chercheurs) et la culture. L'UCL est la deuxième meilleure université francophone au monde. Université complète, elle couvre tous les domaines de la connaissance et de l'enseignement (sciences humaines, sciences médicales et sciences et technologies).

Pour vous permettre de l'aider à poursuivre ses objectifs, et afin d'être, vous aussi, de ceux qui rendent l'avenir possible, l'UCL a créé la Fondation Louvain.

Depuis 1999, celle-ci soutient l'Université dans sa recherche de fonds, lui donnant l'impulsion nécessaire au développement de ses quatre axes prioritaires.

www.uclouvain.be/fondation-louvain



FONDATION POUR LES GENERATIONS FUTURES

La Fondation pour les Générations Futures veut aider notre société à transmettre un monde habitable aux enfants de demain. Fondation d'Utilité Publique depuis 1998, elle vient en aide à tous ceux qui, concrètement, s'inscrivent dans une perspective de développement soutenable. C'est pourquoi elle repère, accompagne et soutient financièrement des projets citoyens (économiques ou associatifs) qui offrent une place centrale à la justice sociale et à la solidarité, tout en respectant les nécessaires équilibres écologiques.

www.fgf.be



GAIA

GAIA défend les droits des animaux et mène une lutte active et pacifique contre la maltraitance organisée des animaux. GAIA estime qu'une civilisation qui attache de l'importance au respect de la vie des animaux ne peut que contribuer à la création d'une société qui respectera les plus faibles dans leur ensemble. GAIA milite pour des lois respectant mieux les animaux, dénonce les maltraitances cachées des animaux, siège dans des organes consultatifs officiels.

www.gaia.be



HANDICAP INTERNATIONAL

Handicap International aide à prévenir les handicaps, soigne les personnes handicapées et les accompagne dans leur parcours vers l'autonomie et l'insertion sociale. Handicap International a été fondé en 1982. L'association est co-lauréate du Prix Nobel de la Paix 1997 pour son action en faveur des victimes de mines. L'organisation met en œuvre des projets de développement dans 60 pays et fait face à de nombreuses situations de crise.

www.handicap-international.be



INTERNATIONAL YEHUDI MENUHIN FOUNDATION

Yehudi Menuhin, un des plus grands violonistes du 20^{ème} siècle, a créé la fondation à Bruxelles en 1991. La mission est de rappeler aux institutions politiques, culturelles et éducatives la place centrale de l'art et de la créativité dans tout processus de développement personnel et sociétal. Puisant ses sources dans l'œuvre humaniste de Yehudi Menuhin, elle initie des projets artistiques qui donnent une voix à toutes les cultures présentes en Europe.

La Fondation a développé localement dans son réseau international le programme MUS-E qui introduit l'art à l'école afin de sensibiliser les enfants aux valeurs artistiques dès le plus jeune âge et de participer à la prévention de l'exclusion sociale, de la violence et du racisme par la pratique des arts.

www.menuhin-foundation.com



LA LUMIERE

Créée à Liège en 1919, « La Lumière », oeuvre royale pour aveugles et malvoyants a développé une structure parfaitement appropriée qui permet aux personnes déficientes de la vue de s'intégrer le mieux possible dans une société de voyants. Plus de 115 travailleurs déploient ainsi toute leur énergie dans la réadaptation fonctionnelle, l'accompagnement social, les consultations médicales, l'informatique adaptée, une bibliothèque sonore et braille, l'aide à l'intégration scolaire, la culture, les sports et les loisirs. Ce sont pas moins de 1.600 aveugles et 8.000 malvoyants qui viennent dès lors chercher à « La Lumière » la clé de leur autonomie. Dans l'équipe, 50 ouvriers s'activent dans une entreprise de travail adapté. Cet atelier est l'héritier des premiers jours avec ses travaux de cannage et rempaillage de chaises, de mailing et de conditionnement, de reliure et de gestion électronique de documents.

www.lalumiere.be



LA TEIGNOUSE

La ruralité n'étant pas une garantie de qualité de vie, la Teignouse est active sur onze communes de l'Ourthe-Amblève-Condroz.

Le refus de l'exclusion sous toutes ses formes guide nos actions. Nos projets sont centrés sur la personne et la valorisation de ses nombreuses potentialités.

Certains de nos projets visent à recréer du lien et des solidarités entre les habitants: jardin communautaire, magasin de troc de vêtements, lavoir social, bar à soupe,...

D'autres sont axés sur un service aux personnes ou aux collectivités: suivis individuels, présence lors de bals, prévention des consommations problématiques d'alcool ou de drogues chez les jeunes, logement,...

www.lateignouse.be



LE PATRO

Le Patro est un mouvement de jeunesse qui propose un projet pédagogique d'éducation par l'action.

Le Patro est un lieu d'épanouissement où l'on peut découvrir, grandir et devenir un citoyen responsable, actif, critique et solidaire à travers des notions comme la vie en groupe, la prise de responsabilités, le respect de son identité personnelle, le développement de sa créativité...

Chaque semaine, ce sont près de 20 000 enfants et jeunes qui se retrouvent pour participer à des activités multiples encadrées par de jeunes animateurs bénévoles.

www.patro.be



LES AMIS DE SOEUR EMMANUELLE

Chaque enfant et jeune mère défavorisée doit pouvoir évoluer dans un environnement épanouissant.

L'ASBL « Les Amis de Sœur Emmanuelle » soutient et protège ces jeunes femmes et ces enfants soumis à des situations injustes et révoltantes dans le monde, principalement en milieu urbain. Son objectif principal est de les nourrir, les éduquer et leur permettre de se développer harmonieusement.

Actuellement, notre association est active dans 4 pays : l'Égypte (2 projets), le Népal, le Sud Soudan et l'Ouganda. «Yallah, en avant ! »

www.soeuemmanuelle.be



LES PETITS RIENS

Après plus de 70 ans de mutations, Les Petits Riens sont devenus une entreprise d'économie sociale. De par leurs dons, des centaines de personnes alimentent quotidiennement nos magasins de seconde main. C'est grâce à cette filière commerciale que nous pouvons financer nos services sociaux. Ainsi, sous la bannière des Petits Riens, pas moins de 40 travailleurs sociaux font preuve d'inventivité pour répondre aux nouveaux défis qu'imposent la pauvreté et l'exclusion d'aujourd'hui.

www.lespetitsriens.be



LIGUE CARDIOLOGIQUE BELGE

Depuis 1968, la Ligue entend être la plateforme d'information et d'échange des maladies cardiovasculaires en Belgique au bénéfice des patients en collaboration avec les professionnels de la santé. Elle se bat pour prévenir ces maladies essentiellement par un travail d'information et de prévention vers le grand public mais aussi auprès des patients qui ont eu un accident cardiaque ou vasculaire. Enfin, au quotidien, la Ligue aide les cardiaques à se réadapter au niveau social, familial, professionnel et collabore avec les associations de patients du pays.

www.liguecardiologique.be



L'ILOT

L'Ilot héberge et accompagne des adultes et des familles enlisés dans des problématiques de l'époque : la maltraitance des femmes et ses conséquences désastreuses sur les enfants ; de nombreux jeunes en absence de perspectives d'avenir ; le risque de pauvreté, l'errance dans nos villes et la réapparition du sans-abrisme. Avec ces publics en crise, en souffrance, parfois en danger et régulièrement dans une profonde solitude... l'Ilot peut agir.

www.ilot.be



LOUVAIN COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Louvain Coopération au développement est une ONG créée par l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.)

La faim, la maladie et la pauvreté sont des préoccupations quotidiennes dans les pays du Sud.

Pour en venir à bout, l'échange de savoirs et de savoir-faire est primordial.

C'est pourquoi nous travaillons pour donner les moyens aux populations les plus démunies de prendre leur destin en main.

www.louvaindev.org



LUMIERE POUR LE MONDE

Lumière pour le monde est une ONG (internationale) belge qui combat la cécité, qui améliore la qualité de vie des personnes avec un handicap dans les pays les plus démunis et qui défend leurs droits. Lumière pour le monde soutient des programmes de prévention effectifs et aide les partenaires locaux à développer un système d'accès aux soins de santé solidaire.

www.lightfortheworld.be



MEDECINS SANS FRONTIERES

Médecins Sans Frontières est une organisation humanitaire active aux quatre coins du monde et qui apporte une aide médicale aux populations en détresse, aux victimes de catastrophes d'origine naturelle ou humaine, de situations de belligérance, sans aucune discrimination de race, de religion, de philosophie ou de politique.

MSF estime devoir dénoncer les situations de détresse médicale et les graves violations du droit humanitaire dont elle est témoin. MSF a reçu le prix Nobel de la paix en 1999.

www.msf.be



NATAGORA

L'association Natagora a pour but de protéger la nature plus particulièrement en Wallonie et à Bruxelles. Avec un grand objectif : enrayer la dégradation de la biodiversité et reconstituer peu à peu un bon état général de la nature, en équilibre avec les activités humaines. Natagora, en développant des programmes de suivi d'espèces et de restauration de milieux rares, a déjà protégé plus de 4000 hectares de sites naturels exceptionnels. Elle organise également des visites et balades de découverte du patrimoine naturel, des animations pour les enfants... et développe des partenariats avec d'autres associations sur des projets d'intérêt collectif (réchauffement climatique...). Natagora, c'est aussi une équipe professionnelle, des centaines de collaborateurs bénévoles, de naturalistes passionnés et des milliers de sympathisants qui soutiennent l'association.

www.natagora.be



OXFAM-SOLIDARITE

Avec des centaines de bénévoles, des organisations et des partenaires dans plus de 25 pays, nous travaillons à la mise en place de réponses durables à la pauvreté, l'injustice et l'exclusion. Ce travail se concrétise par le soutien direct à des organisations de base dans le Sud, la mise en oeuvre de campagnes de sensibilisation dans le Nord, et la revalorisation de produits de seconde main. Le réseau mondial d'Oxfam International renforce l'impact de nos actions.

www.oxfamsol.be



PINOCCHIO

L'asbl Pinocchio prend à cœur les désirs et le bien-être des enfants et adolescents brûlés. Le but poursuivi est double. D'une part, elle essaie de fournir un soutien global aux enfants et adolescents brûlés. C'est pourquoi l'asbl Pinocchio organise des activités qui s'adressent directement aux enfants afin de récolter les moyens financiers nécessaires aux besoins de ces enfants pendant et après le processus de guérison. D'autre part, elle vise à sensibiliser un large public aux dangers que représentent les brûlures des enfants et des adolescents.

www.vzw-pinocchio-asbl.be



R4C – RESPECT FOR CHANGE

Débordante de vie, toujours souriante, Fatou allait avoir 8 ans. C'est alors qu'elle s'est fait exciser, comme 3 millions de filles en Afrique. Elle en a tellement souffert qu'elle en est morte 2 jours plus tard. R4C se bat pour stopper ces mutilations génitales qui ont tué Fatou et traumatisent tant d'Africaines. Un combat novateur à travers des images en télé et du son en radio, pour éveiller les consciences mutuelles. Un combat qui mérite votre générosité.

www.dailymotion.com/video/x4d6ud_tiken-jah-fakoly-non-a-lexcision-ve_music



REPORTERS SANS FRONTIERES

Créée en 1985, Reporters Sans Frontières est une organisation non gouvernementale qui défend les journalistes emprisonné(e)s ou persécuté(e)s, lutte pour faire reculer la censure, et combat les lois visant à restreindre la liberté d'expression. RSF accorde aussi des aides financières aux journalistes ou aux médias en difficulté et agit pour améliorer la sécurité des journalistes dans les zones de conflit.

www.rsf.be



RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF

La finance, l'éthique et la solidarité sont des concepts que l'on n'a pas coutume d'associer! Pourtant, la finance éthique et solidaire existe et permet de concilier ces trois notions. Elle permet de donner à l'argent une plus-value économique, sociale et environnementale. Depuis plus de vingt ans, le Réseau Financement Alternatif, fort de plus de 80 membres issus du monde associatif et institutionnel, applique sa devise « concilier argent, éthique et solidarité afin de contribuer à une société plus juste et plus responsable ». Les activités du Réseau se sont largement diversifiées et se déclinent désormais en quatre axes :

- comprendre : développer la connaissance de la finance responsable et solidaire;
- partager : développer la sensibilisation et la formation à la finance responsable et solidaire;
- innover : développer des produits et services financiers responsables et solidaires;
- mobiliser : devenir un mouvement citoyen pour la finance responsable et solidaire.

www.rfa.be



SOLIDARITE EN VUE

Nous sommes un réseau de collaboration, de projets et de solidarité en faveur des personnes aveugles et malvoyantes.

Active dans toute la Belgique, notre organisation travaille principalement grâce aux dons et legs. En même temps l'intervention de nos bénévoles apporte un fonctionnement équilibré et un résultat fructueux et chaleureux. En Wallonie, nous sommes actifs dans l'accessibilité au web, dans les projets de sensibilisation, ainsi que dans l'aide via des auxiliaires journaliers, l'aide technique et également l'aide financière aux associations des aveugles et malvoyants. Nous donnons beaucoup d'importance à l'engagement des personnes aveugles et malvoyantes. Nous aidons ceux qui en ont le plus besoin.

www.blindenzorglichtenliefde.be



SOS VILLAGES D'ENFANTS

SOS Villages d'Enfants estime que chaque enfant a le droit de grandir avec l'amour, le respect et la sécurité d'une famille. Ainsi, nous renforçons sa famille ou lui offrons une famille dans un village d'enfants auprès d'une mère SOS et de frères et sœurs. Nous lui assurons une éducation et plaidons en faveur de ses droits. SOS Villages d'Enfants est présente dans 132 pays et accueille plus de 73 000 enfants et jeunes dans 500 villages d'enfants.

www.sos-villages-enfants.be



SPECIAL OLYMPICS BELGIUM

Depuis 1979, Special Olympics Belgium offre la possibilité, aux enfants et aux adultes ayant un handicap mental, de s'adonner à la pratique du sport adapté et de suivre des programmes d'entraînement. En plus d'événements régionaux, Special Olympics Belgium organise, chaque année, des Jeux Nationaux pour lesquels les participants s'entraînent régulièrement. Tout comme leurs coaches et leurs familles, les athlètes attendent impatientement cet événement qui leur apporte toute l'attention et la reconnaissance sociale qu'ils méritent. Par le sport, les athlètes connaissent le succès et la joie, développent le respect de soi, augmentent leur confiance personnelle, améliorent leurs relations sociales et ont droit à la reconnaissance en tant que citoyens à part entière.

www.specialolympics.be



TERRITOIRES DE LA MEMOIRE

L'asbl « Les Territoires de la Mémoire » est un Centre d'Education à la Résistance et à la Citoyenneté. Il développe diverses initiatives pour transmettre le passé et encourager l'implication de tous dans la construction d'une société démocratique garante des libertés fondamentales. Le parcours symbolique est une expérience empreinte d'émotions et de respect : au fil des témoignages de rescapés et des extraits du film « Nuit et brouillard », il figure l'itinéraire d'un déporté dans les camps de concentration et d'extermination nazis. Le Centre éduque à la citoyenneté et au respect de l'autre, il sensibilise au travail de mémoire et renforce la démocratie.

www.territoires-memoire.be



THINK-PINK

Le cancer du sein est la forme de cancer la plus répandue chez les femmes. Au cours de sa vie, une femme sur neuf sera concernée par cette maladie. À ce stade, la cause en reste inconnue. La seule chose que nous pouvons vraiment faire est de dépister la maladie à un stade précoce pour intervenir rapidement. Plus vite la maladie est détectée, plus grandes sont les chances de guérison. L'asbl Think-Pink s'engage à sensibiliser les gens à la problématique du cancer du sein en Belgique. Par le biais du site internet, de brochures, de communiqués de presse et d'autres activités, Think-Pink demande que l'on prête plus attention au cancer du sein en général et soutient, par ses initiatives de collecte de fonds, la lutte contre le cancer du sein. Think-Pink est également une caisse de résonance pour toutes les personnes qui, à propos du cancer du sein, souhaitent raconter, se raconter.

www.think-pink.be



UNIVERSITE DE LIEGE

L'Université de Liège, institution publique, pluraliste et complète, a pour triple mission la recherche, l'enseignement et le service à la communauté.

Plus de 3.000 chercheurs de toutes disciplines œuvrent à l'avancement des connaissances au sein de notre région mais aussi à l'international, y compris dans une soixantaine de pays en développement.

L'ULg forme près de 20.000 étudiants chaque année, lesquels se préparent à mettre leurs compétences au service de la société de demain.

Université ouverte sur le monde et au service de la collectivité, son action couvre tous les domaines et propose des solutions aux défis présents et à venir.

www.ulg.ac.be



WWF

Le WWF est l'une des plus grandes organisations indépendantes de protection de l'environnement au monde; il est actif dans plus de 100 pays. Sa mission est de laisser aux générations futures une planète vivante. Le WWF s'engage à protéger les espèces et leur environnement et contribue à trouver des solutions à la pollution et au gaspillage de ressources naturelles, ainsi qu'au changement climatique.

www.wwf.be

TESTAMENT.BE

www.testament.be

Rue des Tanneurs 58-62 – 1000 Bruxelles - info@testament.be - 0479 76 00 00





Nouveau!

MODULO

DÉCOUVREZ NOS PACKS D'ASSURANCES MODULO!

- Réductions attrayantes**
- Toutes vos assurances dans un seul pack
avantageux**
- Une franchise réduite en cas de sinistre**

Demandez plus d'info au
04 220 30 30
ou surfez sur **ethias.be**

ethias
ASSURANCE



**Nous sommes aussi là
où vous ne nous attendez pas.**

La Loterie Nationale joue un rôle très actif dans la société. Chaque année, elle soutient et encourage des centaines de projets humanitaires, sociaux, culturels, scientifiques et sportifs. Pour donner une chance à tous. Voilà pourquoi la Loterie Nationale est présente partout, même là où vous ne l'attendez pas.

Loterie Nationale
créateur de chances 

Epargner et investir de manière durable est un choix. Un choix qui perpétuera vos valeurs.

Epargner et investir de manière durable est un choix réfléchi. Vous décidez de ne pas confier votre argent à n'importe qui, ou de ne pas obtenir le rendement le plus élevé n'importe comment. Vous choisissez une banque qui investit dans des entreprises, des organisations et des projets qui ont une plus-value sociale, culturelle ou écologique. C'est bien pour vous. Et c'est bien pour la planète.

Associer un but éthique à votre succession est aussi un choix réfléchi. Testament.be vous aide à choisir un projet que vous désirez réellement soutenir. Voilà pourquoi la Banque Triodos soutient Testament.be

La Banque Triodos investit exclusivement dans des entreprises qui respectent les normes les plus strictes en matière sociale et écologique. Une épargne et des investissements 100% durable, pour les mêmes sommes d'argent et le même service. Voilà comment la Banque Triodos fait la différence. Pour vous. Et pour le reste de la planète. Epargner et investir de manière durable, cela commence sur www.triodos.be

Banque  Triodos
La banque durable